

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 07 octobre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 1 octobre 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilynne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Antoine GALLEGRO à M. Bruno POIGNANT.
Mme Nicole BROCARD à M. Didier SALAÛN.
Mme Valérie RODD à M. Olivier ZANINETTI.
Mme Rosa SAADI à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Julien PARFOND à Mme Sandra CARVALHO.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.
M. Augustin KUNGA à M. Stefano TEILLET.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance :

Véronique CHEVILLARD

2024DELIB0109 - CÉRÉMONIE DE RÉCOMPENSES 2024 AUX BACHELIERS BRYARDS TITULAIRES D'UNE MENTION BIEN OU TRÈS BIEN

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 01 octobre 2024.

Considérant le souhait de la municipalité de gratifier les bacheliers 2024 titulaires d'une mention Bien ou Très bien lors de la cérémonie de récompenses.

Considérant que le Conseil Municipal doit approuver les récompenses qui seront attribuées aux dits bryards.

Après en avoir délibéré, et par 27 voix pour, 1 abstentions (Robin ONGHENA) et 2 voix contre (Serge GODARD, Sandrine LALANNE).

ARTICLE 1 : APPROUVE l'attribution de récompenses (cartes cadeau d'une valeur de 50€ pour la mention Bien et d'une valeur de 100€ pour la mention Très bien au profit des bacheliers bryards titulaires de la mention Bien ou Très bien toutes filières confondues au titre la session du baccalauréat 2024).

ARTICLE 2 : PRECISE que les bacheliers titulaires du baccalauréat toutes filières confondues au titre de la session 2024 doivent s'inscrire auprès de la municipalité en fournissant une pièce d'identité et l'attestation de réussite au baccalauréat accompagnée de la mention Bien ou Très bien.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget 2024 aux chapitre, nature et fonction correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 10 octobre 2024

Secrétaire de séance
Véronique CHEVILLARD



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,



Maire de Bry-Sur-Marne